

Aperçu du fonds

Protection du Patrimoine

Polices de fonds distincts

Rendement du fonds au 31 décembre 2023

**Version numérique accessible à l'adresse
[Canadalife.com/noticesexplicatives](https://canadalife.com/noticesexplicatives)**

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative. La notice explicative et l'Aperçu du fonds doivent tous deux avoir été reçus.

Toute partie de votre cotisation affectée à un fonds distinct est investie aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Aperçu du fonds

Le présent Aperçu du fonds fait partie intégrante de la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Chaque *Aperçu du fonds* individuel porte sur un fonds distinct offert dans le cadre de la police de rente individuelle à capital variable. Vous pouvez choisir d'investir dans un fonds ou dans plusieurs fonds de la notice explicative.

L'*Aperçu du fonds* individuel décrit les principales caractéristiques de chaque fonds distinct, notamment son degré de risque, son rendement passé, sa pertinence pour le client, ses garanties, ainsi que les frais qui peuvent s'appliquer.

L'*Aperçu du fonds* individuel n'est pas complet sans les énoncés figurant sous les rubriques *Que se passe-t-il si je change d'idée?* et *Renseignements*.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire versée à l'égard de la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous avez reçu l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel, par télécopie ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1

Site Web : canadavie.com

Courriel : isp_customer_care@canadalife.com

Téléphone : 1 888 252-1847

Télécopieur : 1 888 252-1329

Table des matières

Aperçu du fonds.	1
Frais de gestion de placement.	3
Fonds de répartition de l'actif.	4
Répartition prudent.	4
Répartition modéré.	6
Répartition équilibré.	8
Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif.	10
Axé sur le revenu.	10
Croissance du revenu.	12
Croissance du revenu Plus.	14
Fonds de trésorerie et équivalents.	16
Marché monétaire.	16
Fonds à revenu fixe.	18
Répartition de revenu fixe diversifié.	18
Obligations canadiennes de base.	20
Obligations tactiques canadiennes.	22
Fonds équilibrés.	24
Revenu fixe canadien équilibré.	24
Revenu stratégique.	26
Croissance équilibrée canadienne.	28
Équilibré d'actions canadiennes.	30
Équilibré de valeur canadienne.	32
Équilibré neutre canadien.	34
Équilibré d'excellence canadienne.	36

Frais de gestion de placement

Nous avons le droit de rectifier les frais de gestion de placement à tout moment. Si nous les augmentons et que vous êtes détenteur d'unités du fonds au moment donné, nous vous fournirons un préavis écrit de 60 jours avant l'exécution du changement. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la rubrique *Changements fondamentaux apportés aux fonds distincts*.

Nom du fonds distinct	Série standard avec protection du patrimoine Frais de gestion de placement Avec frais d'acquisition	Série Partenaire avec protection du patrimoine Frais de gestion de placement Avec frais d'acquisition
Fonds de répartition de l'actif		
Répartition prudent	2,25 %	1,25 %
Répartition modéré	2,30 %	1,30 %
Répartition équilibré	2,40 %	1,40 %
Fonds de revenu basés sur la répartition de l'actif		
Axé sur le revenu	2,20 %	1,20 %
Croissance du revenu	2,30 %	1,30 %
Croissance du revenu Plus	2,40 %	1,40 %
Fonds de trésorerie et équivalents		
Marché monétaire	1,05 %	0,80 %
Fonds à revenu fixe		
Répartition de revenu fixe diversifié	1,85 %	1,35 %
Obligations canadiennes de base	1,65 %	1,15 %
Obligations tactiques canadiennes	1,70 %	1,20 %
Fonds équilibrés		
Revenu fixe canadien équilibré	1,85 %	0,85 %
Revenu stratégique	2,44 %	1,44 %
Croissance équilibrée canadienne	2,30 %	1,30 %
Équilibré d'actions canadiennes	2,24 %	1,24 %
Équilibré de valeur canadienne	2,45 %	1,45 %
Équilibré neutre canadien	2,52 %	1,52 %
Équilibré d'excellence canadienne	2,54 %	1,54 %

Répartition prudent

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 21 novembre 2003
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 623 658 679 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 4,71 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,69	13,14	22 848 905
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,58	11,06	913 770

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

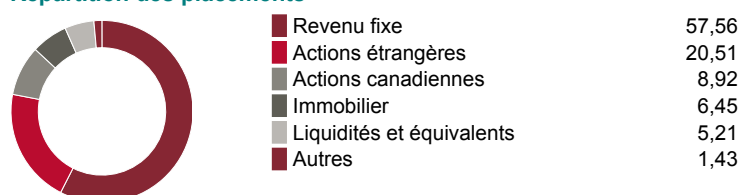
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	21,38
Obligations canadiennes de base	11,96
Obligations de sociétés canadiennes	7,11
Immobilier	6,45
Obligations à court terme	5,97
Revenu fixe sans contraintes	4,36
Croissance canadienne	4,04
Obligations étrangères	3,24
Obligations mondiales multisectorielles	3,22
Obligations à rendement réel	3,14
Total	70,87

Nombre total des placements : 26

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

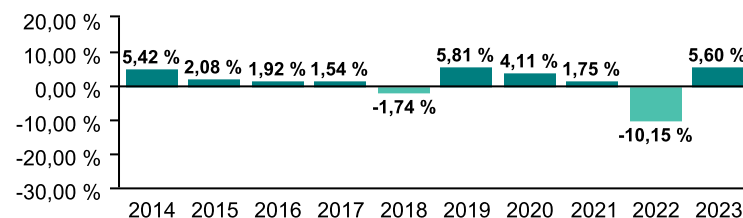
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 163,81 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,53 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition prudent

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,69	1,58

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Répartition modéré

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2003
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 646 240 665 \$
Taux de rotation du portefeuille : 7,41 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,74	14,67	19 824 579
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,63	11,37	1 054 627

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

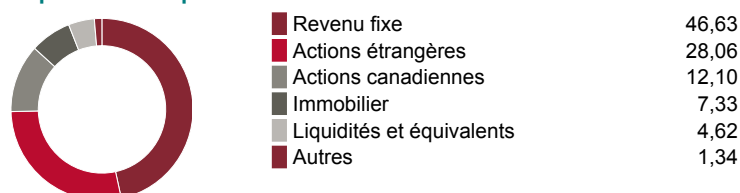
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	20,42
Obligations canadiennes de base	10,58
Immobilier	7,33
Obligations de sociétés canadiennes	5,01
Occasions mondiales de croissance	4,24
Actions de valeur des États-Unis	3,63
Actions canadiennes	3,17
Croissance canadienne	3,17
Dividendes canadiens de base	3,04
Actions de valeur canadiennes	3,03
Total	63,62

Nombre total des placements : 27

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

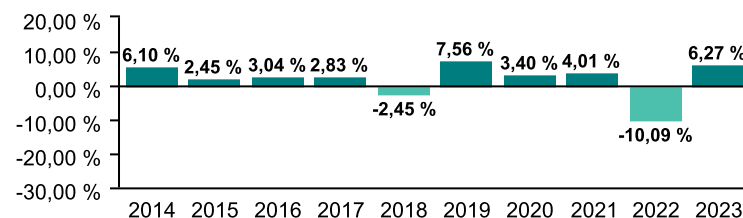
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 241,85 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,19 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition modéré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,74	1,63

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Répartition équilibré

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 21 novembre 2003
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 1 143 408 571 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 4,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,83	17,73	26 888 056
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,74	11,79	1 512 740

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

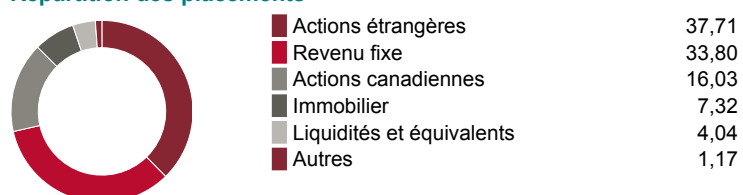
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 40 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	18,62
Immobilier	7,32
Obligations canadiennes de base	6,75
Actions de valeur des États-Unis	5,10
Occasions mondiales de croissance	4,49
Croissance américaine	4,00
Valeur internationale	4,00
Dividendes mondiaux	3,99
Croissance canadienne	3,62
Actions canadiennes	3,62
Total	61,51

Nombre total des placements : 26

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum 40 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

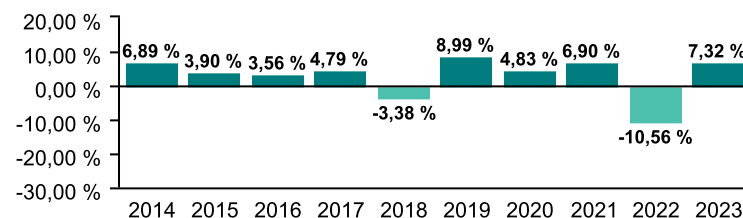
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 365,32 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,16 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,83	1,74

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Axé sur le revenu

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 21 novembre 2005
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 55 246 391 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 37,66 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,60	12,83	1 882 819
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,51	10,63	155 419

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

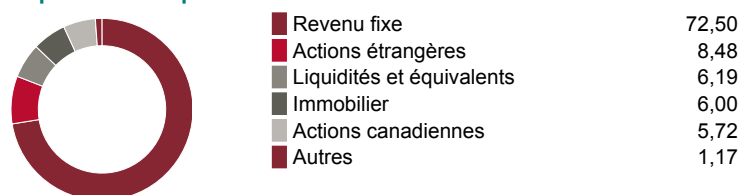
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 70 à 90 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 10 à 30 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	31,80
Obligations canadiennes de base	19,20
Revenu fixe sans contraintes	7,45
Obligations à long terme	6,40
Immobilier	6,00
Obligations à rendement réel	4,00
Obligations à court terme	3,60
Dividendes canadiens de base	2,80
Dividendes mondiaux	2,80
Obligations étrangères	2,60
Total	86,65

Nombre total des placements : 18

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 10 à 30 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

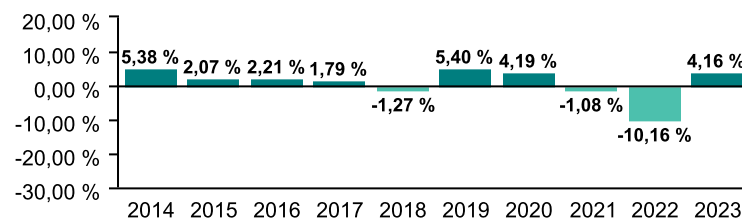
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 123,06 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,17 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Axé sur le revenu

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,60	1,51

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Croissance du revenu

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
Date de création du fonds : 21 novembre 2005
Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 41 513 270 \$
Taux de rotation du portefeuille : 45,25 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,73	14,13	1 029 753
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,63	10,95	94 853

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL – valeur liquidative
UC – unités en circulation

Placement minimum
•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

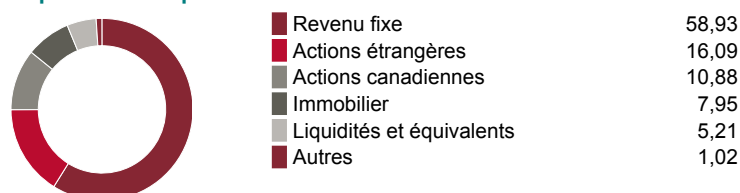
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 55 à 75 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 25 à 45 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	25,87
Obligations canadiennes de base	15,61
Immobilier	7,95
Revenu fixe sans contraintes	6,05
Dividendes canadiens de base	5,41
Dividendes mondiaux	5,41
Obligations à long terme	5,19
Croissance canadienne	4,06
Mondiales d'infrastructures	4,05
Dividendes américains	4,05
Total	83,65

Nombre total des placements : 18

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 25 à 45 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

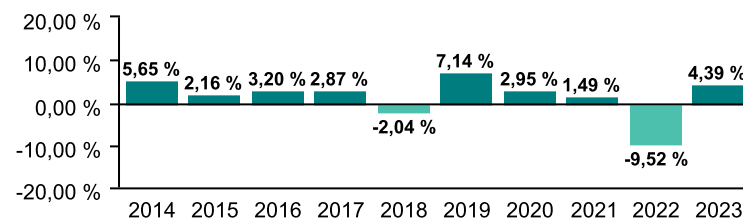
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 186,80 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 1,73 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance du revenu

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,73	1,63

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Croissance du revenu Plus

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 21 novembre 2005
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 52 584 519 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 51,76 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,84	16,31	1 826 525
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,74	11,48	56 896

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

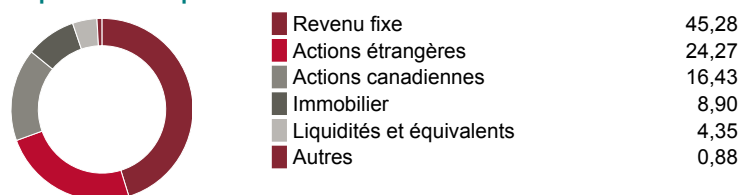
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe, mais il a également recours à des actions canadiennes et étrangères. En matière de composition, il vise à consacrer 40 à 60 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 40 à 60 pour cent à des actions.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations canadiennes de base Plus II	19,93
Obligations canadiennes de base	12,02
Immobilier	8,90
Dividendes canadiens de base	8,23
Dividendes mondiaux	8,23
Croissance canadienne	6,17
Mondiales d'infrastructures	6,15
Dividendes américains	6,15
Revenu fixe sans contraintes	4,65
Occasions mondiales de croissance	4,09
Total	84,52

Nombre total des placements : 17

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 40 à 60 pour cent de ses avoirs à des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

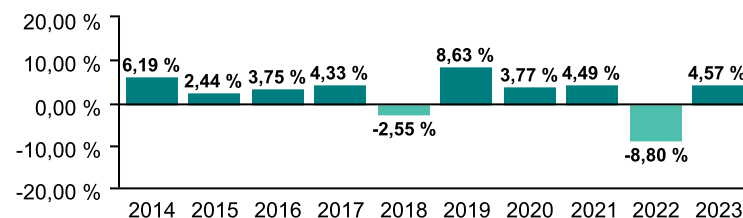
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 289,08 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,57 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance du revenu Plus

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,84	1,74

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Marché monétaire

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 704 023 380 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 19,02 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	1,32	10,68	18 381 639
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	0,99	10,77	661 943

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

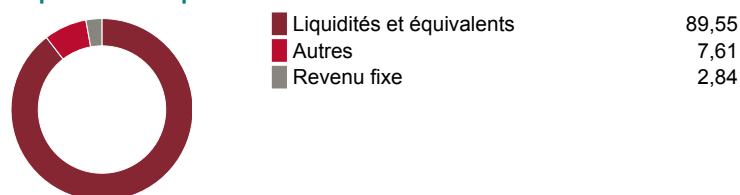
Ce fonds distinct souscrit principalement des instruments écoulés sur le marché monétaire canadien, notamment des papiers commerciaux de qualité et des titres de créance émis à court terme par l'État.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Nationale du Canada note à taux variable, 2024-02-07	4,61
La Banque Toronto-Dominion, 2,85 %, 2024-03-08	3,98
Banque Royale du Canada, 2,61 %, 2024-11-01	3,13
Bank of Nova Scotia (The), 2024-03-28	3,13
City Of Montreal 02-29-2024	2,92
La Banque Toronto-Dominion note à taux variable, 2025-01-31	2,84
AIMCo Realty Investors LP, 2,27 %, 2024-06-26	2,76
Banque Royale du Canada, 2024-03-26	1,87
OMERS Realty Corporation, 2,86 %, 2024-02-23	1,85
Banque Royale du Canada, 2,35 %, 2024-07-02	1,85
Total	28,93

Nombre total des placements : 102

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui vise la sécurité à court terme et qui envisage conserver son placement pendant un court laps de temps.

Notes

En 2023, la Canada Vie a renoncé, pour ce fonds, à une partie des frais équivalant aux pourcentages suivants pour chacune des séries et des polices avec garantie. Série standard : 75/100 – 0,03 %; Série Partenaire : 75/100 – 0,08 %. Canada Vie n'est aucunement tenue de continuer à renoncer à ces frais, et elle peut cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

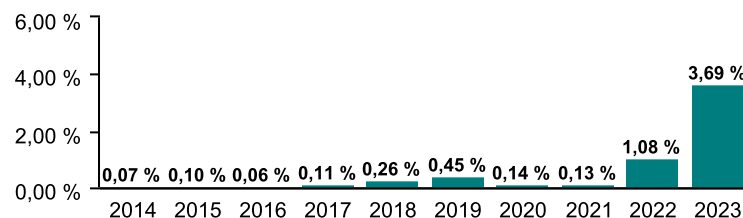
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 062,18 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 0,61 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 10 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 0 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Marché monétaire

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	1,32	0,99

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Répartition de revenu fixe diversifié

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
 Date de création du fonds : 04 novembre 2019
 Gestionnaire : Gestion de placements Canada Vie Itée

Valeur totale du fonds : 78 721 543 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 9,51 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,28	9,30	2 726 629
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,72	9,52	344 162

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

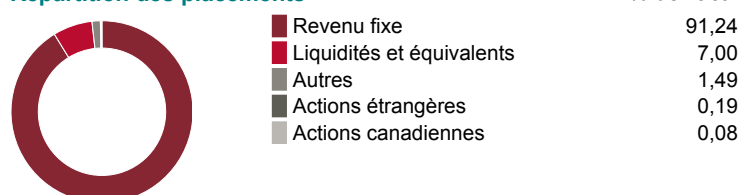
Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens. En matière de composition, il vise à consacrer 100 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Obligations tactiques canadiennes	28,99
Obligations canadiennes de base	23,99
Obligations de sociétés canadiennes	9,00
Obligations à long terme	8,00
Obligations à court terme	7,01
Revenu fixe sans contraintes	7,00
Obligations mondiales multisectorielles	5,01
Obligations étrangères	5,00
Obligations à rendement réel	4,99
Crédit privé (Northleaf)	1,01
Total	100,00

Nombre total des placements : 10

Répartition des placements



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 4 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

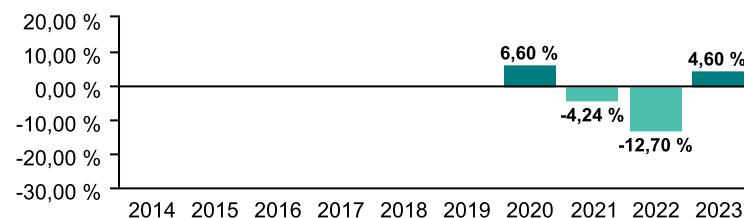
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 930,28 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,72 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer 100 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible.

Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Répartition de revenu fixe diversifié

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,28	1,72

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Obligations canadiennes de base

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 19 octobre 2015
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 388 798 149 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 79,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,02	9,80	2 795 162
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,47	10,12	260 980

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

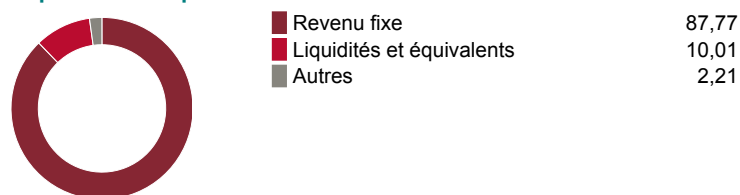
Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	9,27
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	8,17
Gouv. du Canada, 2024-02-29	3,12
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	3,07
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,64
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,37
Billet du Trésor des États-Unis, 3,5 %, 2033-02-15	1,77
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	1,57
Province de l'Ontario, 1,55 %, 2029-11-01	1,34
Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01	1,15
Total	34,45

Nombre total des placements : 1447

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts aux termes de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 8 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

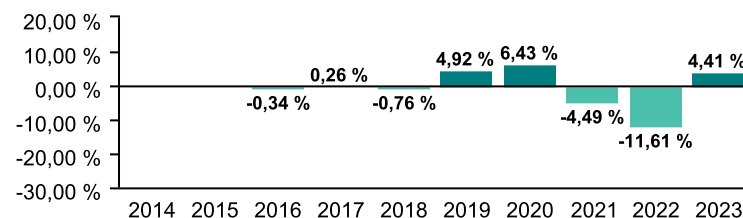
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 19 octobre 2015 détiendrait 980,26 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -0,24 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 8 dernières années. Au cours des 8 dernières années, on note 4 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 4 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations canadiennes de base

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,02	1,47

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Obligations tactiques canadiennes

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
 Date de création du fonds : 04 novembre 2019
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 553 157 155 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 73,67 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,06	9,37	573 690
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,51	9,59	60 192

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

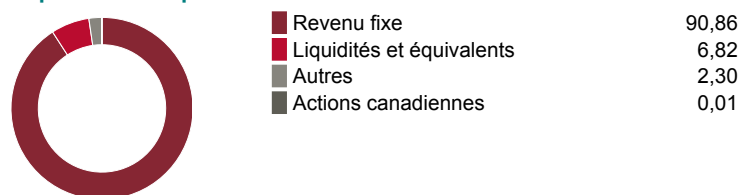
Ce fonds distinct souscrit principalement des titres à revenu fixe canadiens et étrangers, émis par des gouvernements et des sociétés.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	6,80
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	5,91
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	4,00
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	2,53
First National Financial Corp 3.84% 11-01-2028	1,84
Province de l'Alberta, 3,1 %, 2050-06-01	1,83
Fid. Can pour l'hab. No 1, 2,9 %, 2024-06-15	1,58
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	1,46
Gouv. du Canada R.R., 0,5 %, 2050-12-01	1,40
Rogers Communications Inc., 0,05 %, 2081-12-17	1,37
Total	28,72

Nombre total des placements : **1352**

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts, qui désire bénéficier de titres à revenu fixe canadiens et étrangers dans le cadre de son portefeuille, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des obligations, l'évolution des taux d'intérêt a une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 4 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

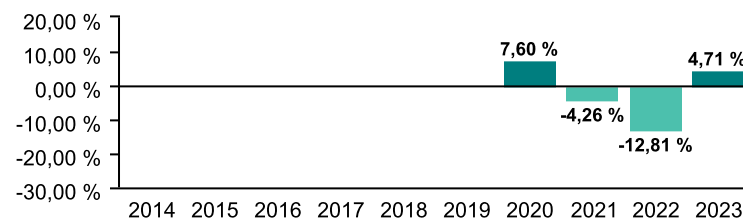
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 936,92 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de -1,56 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Obligations tactiques canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,06	1,51

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Revenu fixe canadien équilibré

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 21 novembre 2005
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 191 468 954 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 64,93 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,21	14,55	4 820 265
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,12	11,52	501 982

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

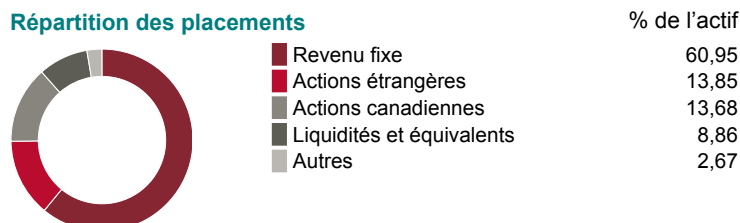
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et consacre une tranche de son actif à des actions canadiennes et étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	9,49
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	4,41
Province de l'Ontario, 4,15 %, 2054-12-02	3,03
Province de Québec, 4,4 %, 2055-12-01	2,99
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,93
Gouv. du Canada, 2024-02-29	2,18
Bons du Trésor des États-Unis R.R., 0,5 %, 2024-04-15	1,47
Banque Royale du Canada	1,06
Gouv. du Canada, 2,5 %, 2032-12-01	0,99
Banque de Montréal, 2,7 %, 2024-09-11	0,92

Total 29,47
Nombre total des placements : 2148

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui est à la recherche d'un potentiel de réalisation d'un revenu en intérêts et d'une croissance modeste aux termes d'actions canadiennes et étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

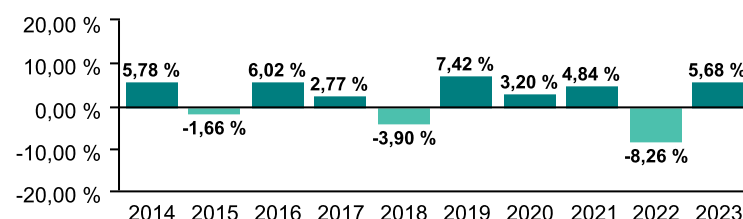
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 227,42 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 2,07 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu fixe canadien équilibré

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,21	1,12

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Revenu stratégique

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 17 décembre 2010
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 221 026 631 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 7,75 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,92	14,85	4 941 595
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,81	11,57	779 973

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

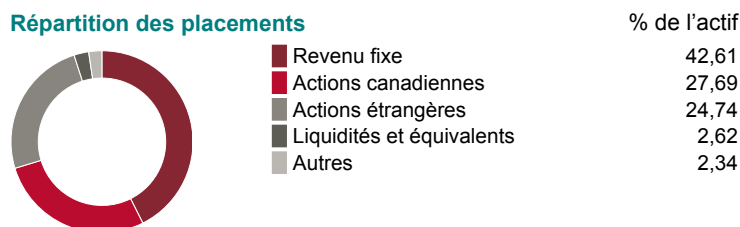
¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et/ou des titres de participation axés sur le revenu de partout dans le monde, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Revenu stratégique Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Banque Royale du Canada	2,16
Banque de Montréal	1,78
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,46
Canadian Natural Resources Ltd.	1,32
Microsoft Corp.	1,32
Canadian Pacific Kansas City Limited	1,20
Chemin de fer Canadien Limitée	1,03
Loblaw Cos. Ltd.	0,98
TC Energy Corp.	0,96
Mackenzie Credit Absolute Return Fund Series CL	0,91
Total	13,12
Nombre total des placements :	2527



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

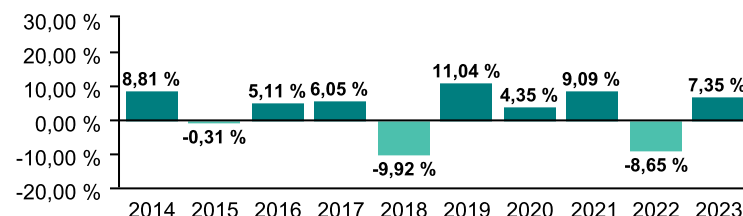
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 350,02 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,05 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Revenu stratégique

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,92	1,81

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Croissance équilibrée canadienne

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
 Date de création du fonds : 04 novembre 2019
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 82 259 529 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 4,55 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,74	12,14	4 161 160
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,65	12,71	353 335

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

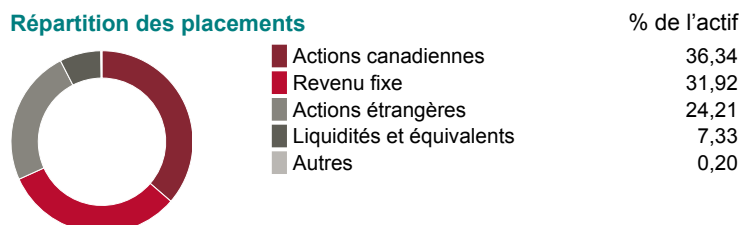
¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum
 •Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit dans des titres à revenu fixe canadiens et étrangers et dans des actions canadiennes et étrangères, par l'intermédiaire du fonds commun de placement Croissance équilibrée canadienne Canada Vie.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Intact Financial Corporation	3,49
CAE Inc.	3,31
Stantec Inc.	3,30
Province de l'Ontario, 3,65 %, 2033-06-02	3,30
Banque Royale du Canada	3,16
Province de Québec, 3,6 %, 2033-09-01	2,99
Schneider Electric S.E. Shs	2,87
Premium Brands Holdings Corporation	2,63
Boyd Group Services Inc.	2,58
Dollarama Inc.	2,56
Total	30,19
Nombre total des placements :	1325



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 4 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

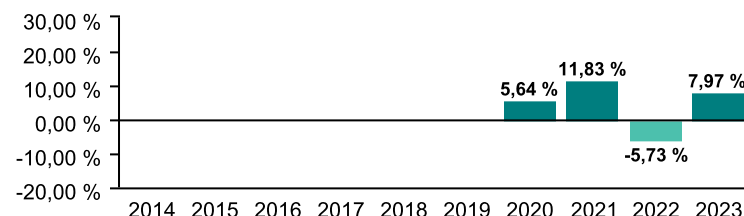
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 1 214,27 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,78 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Croissance équilibrée canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,74	1,65

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Équilibré d'actions canadiennes

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
 Date de création du fonds : 04 novembre 2019
 Gestionnaire : Placements Mackenzie

Valeur totale du fonds : 39 282 721 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 8,20 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,72	11,79	1 970 771
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,60	12,35	174 355

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

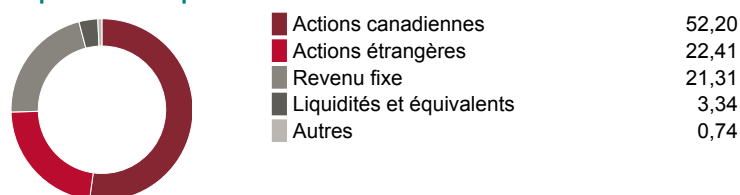
•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères, actuellement par l'entremise du Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation Vtg Cl A	3,48
Intact Financial Corporation	3,38
Restaurant Brands International Inc.	3,34
Banque Royale du Canada	3,28
La Banque Toronto-Dominion Com New	3,15
Alimentation Couche-Tard Inc.	2,86
Telus Corp.	2,56
Emera Inc.	2,54
Dollarama Inc.	2,49
Visa Inc. Com Cl A	2,45
Total	29,52
Nombre total des placements :	1932

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 4 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

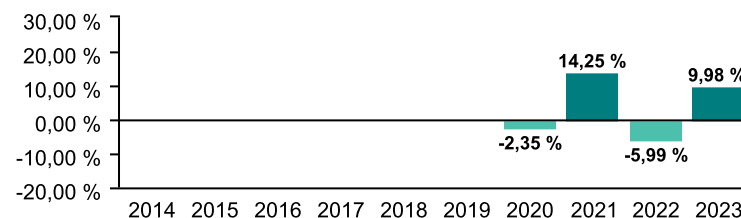
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 1 178,70 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,04 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 2 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré d'actions canadiennes

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,72	1,60

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Équilibré de valeur canadienne

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 04 novembre 2019
 Date de création du fonds : 04 novembre 2019
 Gestionnaire : Beutel, Goodman & Company Ltd.

Valeur totale du fonds : 602 582 689 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 40,10 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,92	11,67	24 089 404
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,80	12,22	2 268 857

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

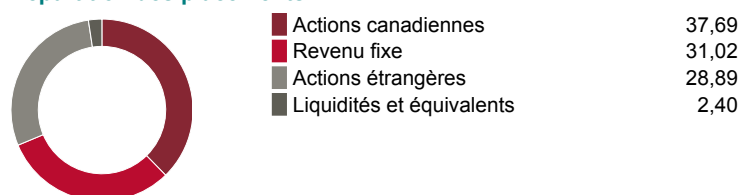
Ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions canadiennes, et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

Dix principaux placements

	% de l'actif
Banque Royale du Canada	3,35
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,83
Chemin de fer Canadien Limitée	1,79
Banque de Montréal	1,71
Société Financière Manuvie	1,66
Rogers Communications Inc. Cl B Non Vtg	1,61
TC Energy Corp.	1,60
Financière Sun Life Inc.	1,51
Amgen Inc.	1,49
Restaurant Brands International Inc.	1,45
Total	19,00

Nombre total des placements : 218

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations, des actions canadiennes et des actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 4 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

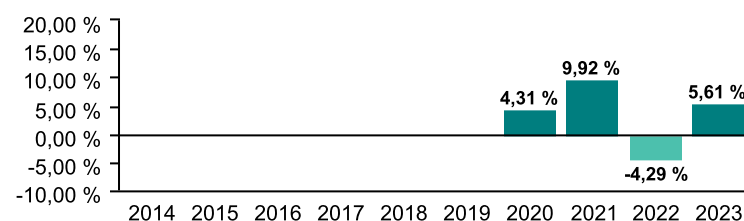
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 04 novembre 2019 détiendrait 1 166,65 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 3,78 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 4 dernières années. Au cours des 4 dernières années, on note 3 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 1 année au cours de laquelle la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré de valeur canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,92	1,80

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Équilibré neutre canadien

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 05 octobre 2009
 Gestionnaire : Gestion de Placements Greystone TD

Valeur totale du fonds : 291 591 673 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 11,44 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,95	19,08	8 958 851
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,86	12,91	1 060 719

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

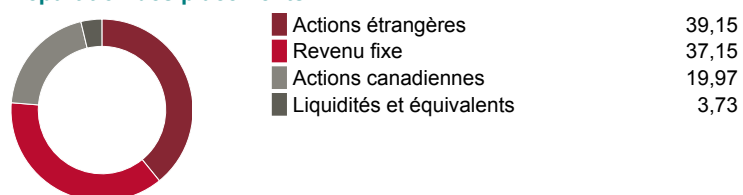
Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds équilibré en gestion commune TD Greystone.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Gouv. du Canada, 2,75 %, 2033-06-01	6,09
Fid. Can pour l'hab. No 1, 3,1 %, 2028-06-15	2,00
Gouv. du Canada, 0,02 %, 2031-06-01	1,97
Microsoft Corp.	1,81
Banque Royale du Canada	1,76
Fid. Can pour l'hab. No 1, 1,75 %, 2030-06-15	1,75
La Banque Toronto-Dominion Com New	1,55
Apple Inc.	1,45
Province de l'Ontario, 2,05 %, 2030-06-02	1,45
Banque de Montréal	1,41
Total	21,23

Nombre total des placements : 403

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des obligations et des actions, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

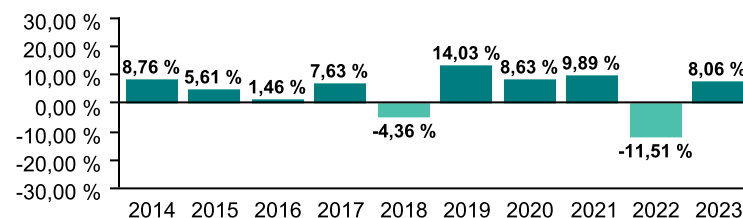
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 561,68 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,56 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré neutre canadien

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,95	1,86

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847

Équilibré d'excellence canadienne

Bref aperçu : Date d'offre initiale du fonds : 14 novembre 2016
 Date de création du fonds : 27 novembre 1998
 Gestionnaire : Invesco Canada Ltée

Valeur totale du fonds : 273 191 458 \$
 Taux de rotation du portefeuille : 7,74 %

Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	75 / 100		
Série	RFG (%) ¹	VL (\$) ¹	UC ¹
Option AFA série standard avec protection du patrimoine ¹	2,99	21,55	5 832 242
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine ²	1,88	13,65	696 923

² Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

¹ AFA – avec frais d'acquisition
 RFG – ratio des frais de gestion
 VL – valeur liquidative
 UC – unités en circulation

Placement minimum

*Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 \$

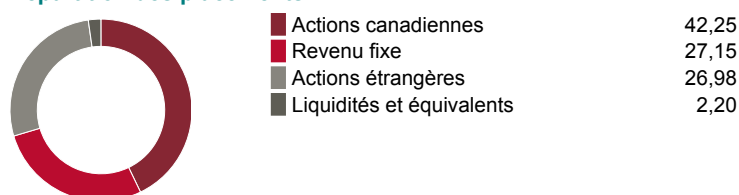
Dans quoi le fonds investit-il?

À l'heure actuelle, ce fonds distinct investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens et dans des actions, par l'intermédiaire du Fonds de croissance du revenu Invesco.

Dix principaux placements (du fonds sous-jacent)	% de l'actif
Brookfield Corporation VtgCI A	6,08
Banque Royale du Canada	4,09
ICON PLC Shs	3,44
UnitedHealth Group Inc.	3,10
La Banque Toronto-Dominion Com New	2,98
Canadian Natural Resources Ltd.	2,91
Telus Corp.	2,83
Aon PLCCI A	2,65
Colliers International Group Inc. Sub Vtg Sh	2,51
Alphabet Inc. Cap Stk CI C	2,23
Total	32,82

Nombre total des placements : 271

Répartition des placements



Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme et qui tient à bénéficier des actions et des obligations, et qui est prête à assumer un niveau de risque modéré. Comme le fonds investit dans des actions et des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

Notes

En octobre 2024, l'évaluation de risque de ce fonds passera de « faible à modéré » à « modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

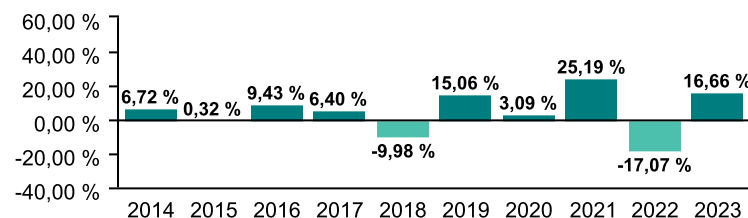
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 détiendrait 1 611,99 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 4,89 % par année.

Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.



Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est **Modéré**.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

Équilibré d'excellence canadienne

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	•Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	•Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. •Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois.	

2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Police avec garantie	Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine
Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)	
75 / 100	2,99	1,88

Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

Série	Commission de suivi
Option AFA série standard avec protection du patrimoine	Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année.
Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine	Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller.

3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.
Frais de substitution	Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais.

Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'Aperçu du fonds ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
 255, avenue Dufferin
 London ON N6A 4K1

Site Web : www.canadavie.com

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847



Consultez canadavie.com

Numéro de téléphone sans frais : 1 888 252-1847

Canada Vie, le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0621 – 10/24